

COMMISSION NATIONALE
D'ORIENTATION ET D'INTEGRATION
Case 37 - 1 place Joffre – 75700 Paris SP 07

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI N° 07A

Administration d'accueil : Ministère de l'intérieur	Catégorie : C
Corps : Adjoints techniques	Indice sommital du corps : IM 466
Grade ou classe : Adjoint technique	Indice maximum de recrutement : IM 367

SPECIALITE(S) RECHERCHEE(S) :

Adjoint technique, **spécialité conducteur de véhicule.**

Critères de sélection / Compétences recherchées : Compétences particulières souhaitées : <ul style="list-style-type: none">- Avoir le sens des relations humaines ;- Savoir s'adapter pour connaître l'environnement professionnel ;- Connaître le droit de la sécurité routière et du transport ;- Savoir entretenir un véhicule ;- Savoir s'orienter- De la discrétion sur les activités liées à la profession. Qualités nécessaires : <ul style="list-style-type: none">- Savoir accueillir ;- Savoir travailler en équipe ;- Savoir s'organiser ;- Sens du relationnel avec tous les intervenants.	Formation et stages :
---	------------------------------

Affectation : <ul style="list-style-type: none">- Durée moyenne d'affectation souhaitée dans le poste offert : 3 à 5 ans.- Aucune mutation ne peut être demandée durant le détachement. <u>Il est précisé qu'aucune exigence sur le lieu géographique ne pourra être émise par le candidat.</u>	Dates de : <ul style="list-style-type: none">- Mise à disposition :- Détachement :
---	---

Observations particulières (Diplôme à détenir, pièces à fournir obligatoirement...) :

Les adjoints techniques spécialisés en conduite de véhicule sont titulaires des permis A et B.

DESCRIPTIF DE L'EMPLOI ou DES MISSIONS :

L'adjoint technique, spécialité « conducteur de véhicule » est chargé des activités suivantes :

- La conduite des véhicules du corps préfectoral ;
- La préparation et l'organisation des missions conformément aux ordres de transport ;
- La charge des opérations d'entretien courant des véhicules et de leurs équipements ;
- L'identification et l'application des règles de sécurité ;
- La vérification des consommations et le suivi des carnets de bord des véhicules ;
- Le déplacement occasionnel sur des missions de transport ;
- La polyvalence pour la conduite des membres du corps préfectoral en fonction dans le département ;
- La polyvalence pour les réceptions et les cocktails.

Spécificités du métier :

- Déplacements possibles les week-ends, nuits et jours fériés ;
- Tenue de travail fournie par l'administration.

ECHELONNEMENT INDICIAIRE DU CORPS :

GRADES - CLASSES	ECHELONS	INDICES BRUTS	INDICES MAJORES	OBSERVATIONS
Adjoint technique C1	1	348	326	Indice maximum de recrutement : IM 367
	2	350	327	
	3	351	328	
	4	353	329	
	5	354	330	
	6	356	332	
	7	361	335	
	8	366	339	
	9	372	343	
	10	386	354	
	11	407	367	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe C2	1	351	328	
	2	354	330	
	3	358	333	
	4	362	336	
	5	374	345	
	6	381	351	
	7	403	364	
	8	430	380	
	9	444	390	
	10	459	402	
	11	471	411	
	12	483	418	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe C3	1	380	350	<u>Indice sommital du corps :</u> IM 466
	2	393	358	
	3	412	368	
	4	430	380	
	5	448	393	
	6	460	403	
	7	473	415	
	8	499	430	
	9	525	450	
	10	548	466	

Perspectives de carrière :

- Devenir contrôleur des services techniques (indice sommital du grade : 707 IB, 587 IM)

SITE INTERNET DU MINISTRE : www.interieur.gouv.fr